ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Diminution du taux du Livret A

Question écrite n° 9409

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les conséquences de la baisse du taux du Livret A à 1,7 % à compter du 1er août 2025. Ce placement est aujourd'hui le support d'épargne le plus utilisé en France, notamment par les ménages modestes, les jeunes, les retraités et de nombreuses familles qui y trouvent une solution simple, sécurisée et disponible pour faire face aux imprévus du quotidien. Son taux est également un marqueur de confiance et un levier essentiel de soutien au logement social. Dans un contexte économique encore incertain, marqué par des tensions internationales importantes et une inflation qui reste élevée et pèse sur le pouvoir d'achat, cette baisse du taux entraîne mécaniquement une perte de revenus pour des millions d'épargnants, en particulier ceux dont l'épargne repose essentiellement sur ce produit. Il lui demande si le Gouvernement compte prendre des mesures pour préserver la fonction sociale et protectrice du Livret A, éviter que cette décision ne fragilise davantage les petits épargnants et maintenir un équilibre entre stabilité financière et justice sociale.

Données clés

Auteur : M. Thierry Frappé
Circonscription : Pas-de-Calais (10e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9409
Rubrique : Banques et établissements financiers
Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 août 2025, page 7307